

Commune de Saint Jacques sur Darnétal
Mairie - 20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT-SIX MARS DEUX MILLE QUINZE

Convoqué le 19 mars 2015, le conseil municipal de la commune de Saint Jacques sur Darnétal s'est réuni en mairie, le 26 mars 2015 à 20h30 sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PIGNAT Danielle, maire ; M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint ; Mme HEQUET Emilie, 2^{ème} adjoint ; Mme FOULON Muriel, 3^{ème} adjoint ; M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint ; Mme PAIN Céline, 5^{ème} adjoint. **Membres :** MM. DELAUNAY Frédéric, FOURAY Gilles, Mme HAUBERT Florence, MM. VOTTIER Didier, Mme FLOCH Françoise, MM. FOUTEL Matthieu, HEBERT Reynald, Mme HANIN Céline, M. LEFAUCHEUR Marcial, Mme BOURALY Isabelle, MM. THILL Jean-Jacques, QUESSE Bernard, Mme HACHE Florence. M. GERBER Alain, Mme CHEVALIER Séverine.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme COUSON Séverine, M. TERREUX Bertrand.

REPRÉSENTÉS : Mme COUSON par M. LEFAUCHEUR, M. TERREUX par Mme CHEVALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FLOCH Françoise

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 5 FÉVRIER 2015

Ce procès-verbal appelle observations de la part de Monsieur QUESSE et Monsieur HEBERT.

1 - DELIBERATION PORTANT VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	688.208,69
012 – Charges de personnel	1.328.984,96
65 – Autres charges de gestion courante	207.574,65
66 – Charges financières.....	258.581,23
042 – Opérations d'ordre	149.703,66
TOTAL	2.633.053,19 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges	24.335,79
70 – Produits des services.....	245.160,77
73 – Impôts et taxes	1.187.351,50
74 – Dotations et participations	661.239,73
75 – Autres produits de gestion courante.....	468.161,28
76 – Produits financiers	3.381,76
77 – Produits exceptionnels	174.749,48
042 - Opérations d'ordre.....	41.727,17
SOUS-TOTAL.....	2.806.107,48
002 – Excédent de fonctionnement reporté	318.034,93
TOTAL	3.124.142,41 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes.....	443.820,63
20 – Immobilisations incorporelles	3.444,12
204 – Subventions équipements versées.....	10.570,47
21 – immobilisations corporelles.....	59.257,55
23 – Immobilisations en cours	3.653.153,70
040 - Opérations d'ordre.....	41.727,17
TOTAL	4.211.973,64 €

INVESTISSEMENT RECETTES

10 – Dotations fonds et réserves.....	499.032,89
13 – Subventions investissement.....	630.770,04
16 – Emprunts et dettes assimilées.....	1.442.325,25
040 - Opérations d'ordre.....	149.703,66
SOUS-TOTAL.....	2.721.831,84
001 – Excédent d'investissement reporté.....	1.458.108,87
TOTAL.....	4.179.940,71 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 491.089,22 €

Résultat d'investissement déficitaire – 32.032,93 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	REALISE 2014		RESTES A REALISER 2015	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations non affectées				
16DR	443.820,63	1.442.325,25		
040DR	41.727,17	149.703,66		
20DR	11.494,59			
21DR	57.223,30		2.627,00	
23D	75.658,27		24.687,00	
001R		1.458.108,87		
10R		499.032,89		
13R		74.607,46		69.656,00
029 – Salle polyvalente				
23D	2.418.396,43		256.270,00	
13R		74.922,00		14.984,00
030 – Centre socioculturel				
20D	2.520,00		1.666,00	
21D	2.034,25			
23D	1.159.099,00		14.750,00	
13R		481.240,58		56.488,00
	4.211.973,64	4.179.940,71	300.000,00	141.128,00

Et pour les budgets annexes :

SUPÉRETTEFONCTIONNEMENT DEPENSES

011 Charges caractère général.....	6.117,00
65 Autres charges de gestion courante.....	11.100,00
TOTAL.....	17.217,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 Autres produits.....	18.250,62
SOUS-TOTAL.....	18.250,62
002 Excédent fonctionnement reporté.....	38.439,27
TOTAL.....	56.689,89 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 39.472,89 €

CENTRE COMMERCIAL

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>		
011	Charges caractère général.....	9.427,70
65	Autres charges de gestion courante.....	20.000,00
	TOTAL.....	29.427,70 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		
70	Produits de services.....	3.414,86
75	Autres produits.....	25.404,57
	SOUS-TOTAL.....	28.819,43
002	Excédent fonctionnement reporté.....	45.182,74
	TOTAL.....	74.002,17 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 44.574,47 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

TOTAL..... 0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

10	Affectation de résultats.....	10.266,00
	SOUS-TOTAL.....	10.266,00
001	Excédent investissement.....	44.734,40
	TOTAL.....	55.000,40 €

Résultat d'investissement excédentaire 55.000,40 €

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré

* le compte administratif 2014 « établissement principal », est approuvé par 14 voix « POUR » (Mmes HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER), 3 voix « CONTRE » (MM. DELAUNAY, FOURAY, HEBERT), et 5 « ABSTENTION » (Mmes CHEVALIER, HACHE, MM. QUESSE, GERBER, TERREUX par procuration).

* le compte administratif 2014 « supérette » est approuvé par 16 voix « POUR » (Mmes HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY), et 6 « ABSTENTION » (Mmes CHEVALIER, HACHE, MM. QUESSE, GERBER, TERREUX par procuration, FOURAY).

* le compte administratif 2014 « centre commercial » est approuvé par 16 voix « POUR » (Mmes HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY), et 6 « ABSTENTION » (Mmes CHEVALIER, HACHE, MM. QUESSE, GERBER, TERREUX par procuration, FOURAY).

2 - DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 DU RECEVEUR : COMMUNE & BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs dressés par Madame le maire pour la gestion 2014, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes supérette et centre commercial.

Madame le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice considéré, que ce soit pour la commune, le centre commercial, la supérette.

Ces comptes reprennent la gestion 2014, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2013.

Le conseil municipal par 20 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR,

FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY, QUESSE, GERBER), et 3 « ABSTENTION » (Mmes CHEVALIER, MM. TERREUX par procuration, FOURAY).

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- DÉCLARE que les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 - DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2014 : COMMUNE & BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,
Vu les comptes administratifs 2014, et considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

BUDGET PRINCIPAL

DÉCIDE par 20 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY, QUESSE, GERBER), et 3 « ABSTENTION » (Mmes CHEVALIER, MM. TERREUX par procuration, FOURAY) d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement 2014.....	491.089,22 €
Déficit d'investissement	- 32.032,93 €

Résultats affectés de la sorte :

Affectation en réserves R1068.....	190.905,00 €
Report en fonctionnement R002.....	300.184,22 €
Report en investissement R001	- 32.032,93 €

SUPÉRETTE

DECIDE par 22 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, CHEVALIER, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY, QUESSE, GERBER, TERREUX par procuration), et 1 « ABSTENTION » (M. FOURAY) d'affecter le résultat du budget annexe Supérette comme suit :

Excédent de fonctionnement 2014.....	39.472,89, €
Pas de besoin de financement général.	

<u>Affecté de la sorte :</u> Report en fonctionnement R002	39.472,89 €
--	-------------

CENTRE COMMERCIAL

DECIDE par 22 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, CHEVALIER, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY, QUESSE, GERBER, TERREUX par procuration), et 1 « ABSTENTION » (M. FOURAY) d'affecter le résultat du budget annexe Centre Commercial comme suit :

Excédent de fonctionnement exercice 2014	44.574,47 €
Excédent d'investissement reporté R001.....	55.000,40 €

Résultats affectés de la sorte :

Report en fonctionnement R002.....	44.574,47 €
Report en investissement R001	55.000,40 €

4 - DELIBERATION PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :
 Taxe habitation 3.207.000 x 13.20 % = 423.324 € ; Taxe foncière (bâti) 2.066.000 x 29.10 % = 601.206 € ;
 Taxe foncière (non-bâti) 78.800 x 81.53 % = 64.246 € ; Soit un produit attendu de 1.088.776 €. Le produit réel perçu en 2014 est de 1.097.224 €

Les taux s'appliquent aux bases d'imposition fournies par l'Etat, à savoir pour l'année 2015 :
 Taxe habitation 3.333.000 x 13.20 % = 439.956 € ; Taxe foncière (bâti) 2.133.000 x 29.10 % = 620.703 € ;
 Taxe foncière (non-bâti) 78.800 x 81.53 % = 68.322 € ; Soit un produit attendu de 1.128.981 €.

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2015, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

5 - DELIBERATION PORTANT MODIFICATION INDEMNITES DES ELUS

Madame le maire informe le conseil municipal que plusieurs élus (adjoints et conseillers délégués) ont proposés de renoncer en tout ou partie de leurs indemnités pour l'année 2015.

Les crédits du budget primitif 2015 actent ces modifications.

6 - DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	659.400,00
012 – Charges de personnel	1.293.700,00
65 – Autres charges de gestion courante	159.250,00
66 – Charges financières.....	323.851,00
67 – Charges exceptionnelles	101.000,00
022 – Dépenses imprévues	24.536,00
023 – Virement à la section d'investissement	373.992,00
TOTAL.....	2.935.729,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

70 – Produits des services.....	219.950,00
013 – Atténuation de charges	34.000,00
73 – Impôts et taxes	1.230.060,00
74 – Dotations et participations	606.700,00
75 – Autres produits de gestion courante.....	469.000,00
76 – Produits financiers	12.335,00
77 – Produits exceptionnels	63.500,00
SOUS-TOTAL.....	2.635.545,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	300.184,00
TOTAL.....	2.935.729,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes.....	378.364,00
20 – Immobilisations incorporelles	1.666,00
21 – Immobilisations corporelles.....	32.762,00
23 – Immobilisations en cours	966.147,00
001 – Déficit d'investissement reporté	32.033,00
TOTAL	1.410.972,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

024 – Produit des cessions.....	55.937,00
10 – Dotations fonds et réserves.....	808.029,00
13 – Subventions d'investissement.....	149.128,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	3.000,00

27 – Autres immobilisations financières		20.886,00
	SOUS-TOTAL.....	1.036.980,00
021 – Virement de la section de fonctionnement		373.992,00
	TOTAL.....	1.410.972,00 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
001D	32.033,00	
16DR.....	378.364,00	3.000,00
21D	14.642,00	/
23D	27.687,00	/
024R.....		55.937,00
10R.....	/	808.029,00
13R.....	/	72.656,00
021R.....	/	373.992,00
27R.....	/	20.886,00
<i>029 – Construction salle polyvalente</i>		
21D	18.120,00	
23D	923.710,00	/
13R.....		19.984,00
<i>030 – Construction centre Socioculturel</i>		
20D	1.666,00	/
23D	14.750,00	/
13R.....		56.488,00

Vote : Après en avoir délibéré le budget primitif 2015 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER), 6 voix « CONTRE » (Mme CHEVALIER, MM. DELAUNAY, FOURAY, HEBERT, GERBER, TERREUX par procuration), et 2 « ABSTENTION » (Mme HACHE, M. QUESSE).

SUPERETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	34.500,00
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement.....	972,00
65 - Autres charges de gestion courante	15.000,00
	TOTAL.....
	50.472,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante.....	11.000,00
002 – Excédent antérieur reporté.....	39.472,00
	TOTAL.....
	50.472,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

Vote : Après en avoir délibéré le budget primitif 2015 « supérette », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 19 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, QUESSE, HEBERT, GERBER), 3 voix « CONTRE » (Mme CHEVALIER, MM. FOURAY, TERREUX par procuration), et 1 « ABSTENTION » (M. DELAUNAY).

CENTRE COMMERCIAL

Madame le maire précise que le syndicat de copropriété est actif. Les travaux qui sont prévus par celui-ci doivent être votés au cours de l'assemblée générale. Les montants figurant sur le budget sont donc des réserves si nécessaires.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	43.500,00
65 – Autres charges de gestion courante	20.000,00
67 – Charges exceptionnelles	3.774,00
022 – Dépenses imprévues fonctionnement	2.700,00
TOTAL	69.974,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante.....	25.400,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	44.574,00
TOTAL.....	69.974,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

020 – Dépenses imprévues investissement.....	3.000,00
23 – Immobilisations	52.000,00
TOTAL.....	55.000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

001 – Excédent investissement.....	55.000,00
TOTAL.....	55.000,00 €

Vote : Après en avoir délibéré le budget primitif 2015 « centre commercial », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 19 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, QUESSE, HEBERT, GERBER), 3 voix « CONTRE » (Mme CHEVALIER, MM. FOURAY, TERREUX par procuration), et 1 « ABSTENTION » (M. DELAUNAY).

7 – DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE DEFENSE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : DOSSIER MONNIE

Madame le maire présente au conseil municipal la demande de requête formulée par M. et Mme MONNIE pour l'annulation du classement en zone agricole d'une partie de leur parcelle sise rue des Jonquets. Cette annulation est demandée pour litige suite à la modification du POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune en PLU, et du classement de cette parcelle par 2/3 en zone agricole non constructible et restant 1/3 en constructible.

Madame le maire précise que les PLU des communes seront transférés à la Métropole dont c'est la compétence. Une demande a donc été faite à ce sens au service juridique pour formaliser la réponse, le Tribunal Administratif de ROUEN, nous demandant de présenter un mémoire dans les 60 jours.

Madame le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à défendre cette affaire et prendre toutes les mesures nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, HACHE, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, QUESSE, HEBERT, GERBER, DELAUNAY, FOURAY), et 2 « ABSTENTION » (Mme CHEVALIER, M. TERREUX par procuration), autorise Madame le Maire à défendre ce dossier auprès du Tribunal, et de prendre toutes les mesures nécessaires.

7 – DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Lors de sa séance du 11 septembre 2014, le conseil municipal avait déjà mis en place un contrat avenir pour le service espaces verts.

Madame le maire informe des changements intervenus depuis le début de l'année.

* Deux agents du service espaces verts-voirie, dont le chef de service, ont demandé leur mutation auprès de la Métropole suite au transfert des voiries.

Le poste de chef de service a été repris par un agent en interne.

Afin de renforcer l'équipe pour la saison des tontes, Madame le maire propose au conseil municipal de recruter une personne en contrat CAE pour 6 mois.

* L'agent du patrimoine quitte son poste à la bibliothèque suite à des raisons personnelles. Ce poste a été proposé en interne à un autre agent. Cela libère le poste de secrétariat aux services techniques (de même que le pointage à la garderie et la surveillance cantine).

Madame le maire propose au conseil municipal de recruter une personne en contrat CAE en temps non-complet à 26 h la semaine annualisée, afin de procéder à ce remplacement.

Les tuteurs seront désignés au sein du personnel pour accompagner les personnes au quotidien. Ceux-ci pourront percevoir la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) au titre du tutorat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable

* à l'unanimité, au recrutement d'un emploi avenir à temps complet pour intégrer le service espaces verts, et acquérir ainsi les qualifications pour exercer les fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe, sur une durée de 6 mois, et ce le plus rapidement possible,

* par 20 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, HEQUET, FOULON, PAIN, HANIN, FLOCH, COUSON par procuration, HAUBERT, BOURALY, CHEVALIER, MM. CASTRES, TONINI, LEFAUCHEUR, FOUTEL, THILL, VOTTIER, HEBERT, DELAUNAY, FOURAY, TERREUX par procuration), et 3 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. QUESSE, GERBER), au recrutement d'un emploi avenir à temps non complet pour intégrer les services jeunesse et technique, et acquérir ainsi les qualifications pour exercer les fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe, sur une durée de 1 an (au maximum trois ans), et ce à compter du 1^{er} juin 2015.

* à la mise en œuvre par Madame le maire de l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer tous documents à intervenir.

- : - : - : - : - : -

Madame le Maire
Danielle PIGNAT


